

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 2021 **002042** /MEN-SG

Fixant le calendrier de l'année scolaire 2021-2022 pour les Etablissements de l'Education Préscolaire et Spéciale, de l'Enseignement Fondamental, de l'Enseignement Secondaire Général, de l'Enseignement Technique et Professionnel et de l'Enseignement Normal.

Le Ministre de l'Education Nationale,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n° 99-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu la Loi n° 01-089 du 28 novembre 2001 portant ratification de l'Ordonnance n° 01-050/P-RM du 25 septembre 2001 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général ;
- Vu la Loi n° 2011-001 du 29 avril 2011 portant création de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale ;
- Vu la Loi n° 2011-023 du 13 juin 2011 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental ;
- Vu l'Ordonnance n° 02-055/P-RM du 04 juin 2002 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Vu l'Ordonnance n° 13-026 /P-RM du 31 Décembre 2013 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Normal ;
- Vu le Décret n° 2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du gouvernement ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le calendrier de l'année scolaire 2021-2022 pour les Etablissements de l'Education Préscolaire et Spéciale, de l'Enseignement Fondamental, de l'Enseignement Secondaire Général, de l'Enseignement Technique et Professionnel et de l'Enseignement Normal est fixé ainsi qu'il suit :

A. Etablissements de l'Education Préscolaire et Spéciale, de l'Enseignement Fondamental, Secondaire Général, Technique et Professionnel, et de l'Enseignement Normal :

I. Premier trimestre : du lundi 1^{er} novembre 2021 au mardi 25 janvier 2022 inclus.

Congés de fin du premier trimestre : du mercredi 26 janvier 2022 au samedi 29 janvier 2022 inclus.

II. Deuxième trimestre : du lundi 31 janvier 2022 au mardi 26 avril 2022 inclus.

Congés de fin du deuxième trimestre : du mercredi 27 avril 2022 au samedi 30 avril 2022 inclus.

III. Troisième trimestre : du lundi 02 mai 2022 au jeudi 30 juin 2022.

Grandes vacances scolaires 2021 – 2022 : du vendredi 1^{er} juillet 2022 au jeudi 15 septembre 2022.

Reprise des cours pour l'année scolaire 2022-2023 : le vendredi 16 septembre 2022.

B. Etablissements d'Enseignement Secondaire Agropastoral :

I. Premier trimestre : du lundi 1^{er} novembre 2021 au mardi 25 janvier 2022 inclus

Congés de fin du premier trimestre : du mercredi 26 janvier 2022 au samedi 29 janvier 2022 inclus

II. Deuxième trimestre : du lundi 31 janvier 2022 au mardi 26 avril 2022 inclus.

Grandes vacances 2021 – 2022 : du mercredi 27 avril 2022 au vendredi 10 juin 2022.

III. Troisième trimestre : du lundi 13 juin 2022 au mercredi 21 septembre 2022.

Congés de fin du troisième trimestre : du vendredi 23 septembre 2022 au samedi 1^{er} octobre 2022 inclus.

Reprise des cours pour l'année scolaire 2022-2023 : lundi 03 octobre 2022.

Article 2 : Chaque Académie d'Enseignement fixe, en fonction de ses spécificités internes, le calendrier des évaluations des différents ordres d'enseignement.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

Original.....	01
Prim-CNT-CS-CC-CESC-HCT.....	08
Tous Ministères.....	28
Gouvernorats.....	20
Ttes Direct. Nat. MEN.....	17
AE.....	20
Archives.....	01

Bamako, le 29 SEPT 2021
P/Le Ministre P.O.
Le Secrétaire Général,



Kinane AG GADEDA
Chevalier de l'Ordre National